

PHOTO

Admission en cours de cursus en 1^{er} ou 2nd cycle / session 2026

Dates des examens : du 14 au 16 avril 2026 à l'isdaT

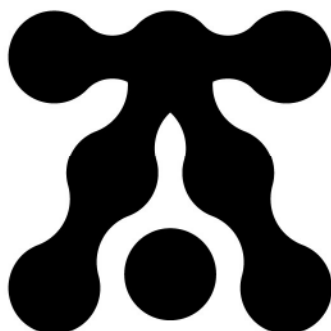
Dossier de candidature à remplir après la pré-inscription en ligne, il est possible de candidater dans plusieurs départements de l'isdaT, un dossier à remplir par souhait d'intégration (département, année)

Tout dossier incomplet ou mal constitué sera systématiquement écarté (les documents doivent être au format PDF et renommés à votre nom et prénom).

Après avoir rempli ce formulaire d'inscription interactif, nous vous demandons d'effectuer le **dépôt de votre dossier** via ce lien à partir du **19 décembre 2025** jusqu'au **26 février 2026 à midi** : <https://forms.gle/BBh9eDNU9Yzy381h8>

Avec les éléments suivants :

- Cette fiche de renseignements que vous avez reçue par e-mail, complétée (photo et signature) **et renommée à vos nom et prénom en format PDF (le nom devant apparaître avant le prénom et en tête du nom de fichier)**
- Pour tous les candidat·es, un dossier de travaux personnels présentant la démarche et la recherche artistique **en version numérique, renommé à vos nom et prénom (le nom devant apparaître avant le prénom et en tête du nom de fichier)**; au vu de ce dossier sera effectuée une présélection par un jury de professeurs, et les candidat·es présélectionné·es seront convoqué·es à un entretien avec un jury à l'isdaT entre le mardi 14 et le jeudi 16 avril 2026, une convocation avec la date précise de l'entretien sera adressée à chaque candidat par la poste ou par e-mail,
- **Une version numérique et renommée à vos nom et prénom du dossier pédagogique (le nom devant apparaître avant le prénom et en tête du nom de fichier)** pour les candidat·es titulaires d'un diplôme français ou qui justifient d'une année d'étude accomplie dans un établissement étranger et toute pièce justifiant des études accomplies (relevés de notes, copie de diplômes, certificat de scolarité...)
- Une copie de votre pièce d'identité recto/verso **renommée à vos nom et prénom en format PDF (le nom devant apparaître avant le prénom et en tête du nom de fichier)**
- Un curriculum vitae (**fichier renommé à vos nom et prénom en format PDF, le nom devant apparaître avant le prénom et en tête du nom de fichier**)
- Un texte qui donne les raisons et motivations de votre candidature pour poursuivre vos études à l'isdaT, particulièrement dans le département choisi (**fichier renommé à vos nom et prénom en format PDF, le nom devant apparaître avant le prénom et en tête du nom de fichier**)
- Un fichier du **CDGDC/CHSI obligatoire pour les candidats chinois** **renommé à vos nom et prénom en format PDF (le nom devant apparaître avant le prénom et en tête du nom de fichier)**
- Pour les candidat·es de pays non francophones, **un fichier renommé à vos nom et prénom en format PDF (le nom devant apparaître avant le prénom et en**



tête du nom de fichier) de l'attestation de passage du test de connaissance du français (TCF) donnant les résultats de celui-ci (test passé à l'étranger dans les institutions habilitées telles que les ambassades de France, alliances françaises, consulats ou en France dans les centres agréés par le Centre International d'Étude Pédagogique (CIEP).

Pour les candidat.es ne résidant pas sur le territoire métropolitain ou faisant état de difficultés de déplacement, un entretien en visioconférence avec le jury sera possible.

Règlement des frais de gestion de dossier :

— En ce qui concerne les étudiant.es résidant en France :

- **soit par paiement en ligne par carte bancaire :** merci d'envoyer un mail à l'adresse regie@isdat.fr en indiquant votre nom, prénom, année et option avant le jeudi 26 février 2026 à midi.

- **soit par chèque bancaire :** merci d'expédier un chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public, d'un montant de 52 euros (pas de tarif différent pour les boursiers), à l'adresse ci-dessous (à recopier fidèlement) avant le jeudi 26 février 2026, cachet de la poste faisant foi :

institut supérieur des arts et du design de Toulouse — isdaT
Admission en cours de cursus
Service Régie
5, quai de la Daurade
31000 Toulouse

Vous êtes prié.e de renseigner les champs ci-dessous avant l'expédition du chèque :

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de chèque :

Nom et prénom du titulaire du compte chèque :

Pour tous renseignements concernant les paiements merci de contacter cette adresse regie@isdat.fr

— En ce qui concerne le règlement des frais des étudiant.es résidant à l'étranger : contacter cette adresse regie@isdat.fr avant le mercredi 26 février 2026 à midi (heure française).

NB : Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération. Les frais de gestion de dossier ne sont pas remboursables.

Nom (en majuscules) :

Prénom(s) :

Adresse postale :

CP et Ville :

E-mail :

Téléphone :

Né.e le : à :

N° département : Pays :

Nationalité :

N° INE :

Langues étrangères (écrites ou parlées) :

L'enseignement dispensé à l'isdaT étant majoritairement en français, le niveau de langue B1 est fortement recommandé.

.....
.....
.....

Admission demandée :

Département

- Art
- Design, mention Espaces et objets
(pour la 2^e et 3^e année)
- Design, mention Design graphique
- Design, mention Espaces, objets,
Ecosystèmes (pour la 4^e et 5^e année)

Année

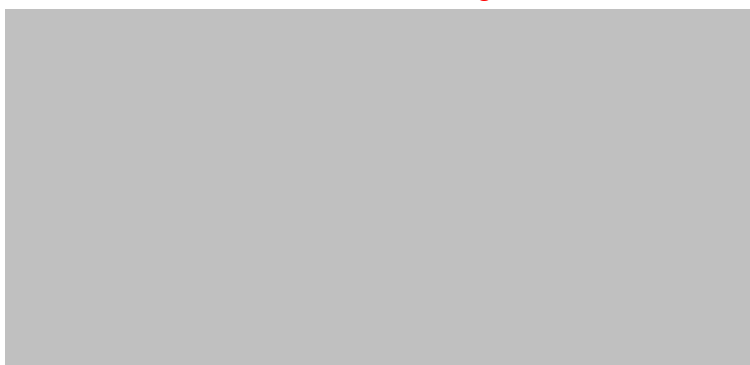
(choix obligatoire, 1 choix maximum)

- 2^e
- 3^e
- 4^e
- 5^e

J'atteste l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus.

Date :

Signature ci-dessous



Merci de prendre connaissance et de renseigner l'annexe ci-après.

L'institut supérieur des arts et du design de Toulouse recueille vos données afin de traiter votre demande d'inscription. Les données collectées, conservées pendant 1 an, sont nécessaires pour en assurer le suivi. Les informations transmises sont réservées à l'usage exclusif de l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et le Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), vous disposez des droits d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courrier à l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse, 5 quai de la Daurade, 31000 Toulouse ou à communication@isdat.fr, en précisant dans l'objet du courrier "Droit des personnes" et en joignant la copie de votre justificatif d'identité.

Annexe : études et formations suivies après le baccalauréat

	2025-2026	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Études					
Établissement					
Ville					
Diplômes en cours					
Diplômes obtenus*					

* Une copie des diplômes, avec traduction, par un traducteur assermenté, pour les diplômes étrangers.

Extrait du règlement des études de l'isdaT 2025/2026

Admission en cycles 1 et 2 pour les étudiant·es de l'année 1 et des départements art, design mention espace et objets et design mention design graphique et les candidat·es extérieur·es à l'établissement

L'admission en cours de cursus des premier et deuxième cycles est ouverte au début de chaque année (dates fixées au calendrier général de l'année en cours consultable sur le site Internet de l'Établissement). Le·la candidat·e à l'admission aux semestres 3, 5, 7 ou 9 dépose un dossier artistique et pédagogique auprès de l'établissement. Le dossier comprend un descriptif détaillé des enseignements suivis, d'éléments de sa pratique artistique et, le cas échéant, des activités professionnelles antérieures.

À partir de ces dossiers de candidature, une sélection est faite par les équipes enseignantes des départements de chaque cycle afin que la commission d'équivalence reçoive les candidat·es au cours d'un entretien oral.

Pour être recevable à l'admission aux semestres 3, 5, 7 et 9, les candidat·es doivent justifier respectivement de 60, 120, 180 et 240 crédits européens :

1. Obtenus en France dans le cadre d'un enseignement supérieur suivi :
 - a. Dans un établissement d'enseignement supérieur public ;
 - b. Dans un établissement d'enseignement supérieur privé, à la condition que cet établissement ait été reconnu par l'État ou que le cycle d'études suivi par le candidat dans ledit établissement soit sanctionné par un titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au même niveau ;
2. Obtenus dans un autre État membre de l'Union européenne ou dans un autre État dans le cadre d'études suivies dans un établissement d'enseignement supérieur appliquant les règles de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

Pour les diplômes obtenus hors de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ces derniers feront l'objet d'un contrôle de leur comparabilité avec les diplômes français.

Le·la candidat·e à l'accès aux semestres 3 et 5 passe un entretien avec la commission d'équivalence de premier cycle de l'établissement. La commission d'équivalence comprend :

- le directeur de l'établissement ou son représentant, président ;
- au moins trois professeur·es nommé·es par le directeur sur proposition du directeur des études.

La décision d'admission en cours de cursus du·de la candidat·e est prise par la commission d'équivalence à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante. Le directeur de l'établissement notifie à le·la candidat·e la décision de la commission. La décision de refus est motivée. La commission d'équivalence détermine le niveau d'intégration en cours de cursus en fonction des études suivies antérieurement, du dossier artistique et pédagogique fourni par le·la candidat·e et du résultat de l'entretien.

Le·la candidat·e à l'accès aux semestres 7 et 9 passe un entretien avec la commission d'admission en deuxième cycle de l'établissement. La commission d'admission comprend :

- le directeur de l'établissement ou son représentant, président ;
- au moins trois professeur·es nommé·es par le directeur sur proposition du directeur des études. L'un·e des professeur·es est titulaire d'un diplôme de doctorat.

La décision d'admission des candidat·es est prise par la commission d'équivalence à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

La décision d'admission ou de refus est notifiée par le directeur. La décision de refus est motivée.

La commission d'équivalence détermine le niveau d'intégration en cours de cursus en fonction des études suivies antérieurement, du dossier artistique et pédagogique fourni par le·la candidat·e et du résultat de l'entretien.

Les commissions d'équivalence peuvent, si nécessité, composer une 1^{ère} liste de candidats retenus et une 2^e liste de réserve, à activer selon les réponses de candidats de la 1^{ère} liste.

Pour les candidat·es hors de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, la validation du semestre d'intégration suivant l'admission entraîne l'attribution des crédits des semestres antérieurs. Un test de français correspondant au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues est requis pour l'entrée en année de diplôme. Pour les autres semestres, la maîtrise de la langue française est requise au niveau B1.

Important :

- L'isdaT n'envoie pas d'e-mail accusant réception du dossier d'inscription, il est donc nécessaire de vous assurer d'avoir correctement déposé votre dossier
- L'isdaT n'assure pas l'hébergement des candidat·es.
- Deux journées d'information/JPO sur les cursus auront lieu le vendredi 13 février et le samedi 14 février 2026 à l'isdaT (plus d'informations sur isdat.fr).
- Le règlement de 52 euros demandé lors de l'envoi du dossier correspond aux frais de gestion du dossier. Cette somme n'est pas remboursable.

— Il est vivement recommandé de ne pas s'inscrire au dernier moment au risque d'être hors délai.